



Piétons 67 Infos

Le journal de la marche à pied

Bulletin de liaison de l'association Piétons 67, inscrite le 15 juin 1999 au registre des Associations du Bas-Rhin

Le mot du vice-président

En ce début d'année 2026, la campagne électorale bat son plein avec encore trop souvent une mobilité piétonne oubliée dans la plupart des programmes. Elle reste pourtant encore une compétence communale contrairement aux déplacements à vélo ou en bus-tram gérés généralement par les intercommunalités.

Les piétons que nous sommes tous sont toujours les "victimes" de la cohabitation souvent insatisfaisante entre les divers usagers de la route, car nous sommes les plus vulnérables. Dans ce sens, nous avons décidé, comme nous le suggérait notre association nationale "60 millions de piétons", d'écrire aux principaux candidats aux élections municipales de l'Eurométropole de Strasbourg pour leur rappeler ce que nous attendons d'eux dans les 6 années à venir, pour que les piétons soient mieux considérés, mieux protégés et ainsi tout simplement plus heureux dans la rue, en particulier les personnes à mobilité réduite par leur âge, une poussette ou un fauteuil, un rollator ou un chariot de courses.

Vous trouverez ci-après notre lettre aux candidats et notre réaction à "l'avalanche" de contraventions mises sur les véhicules stationnant dans certaines rues proches du stade de la Meinau, lors d'un match dans ce stade.

Enfin, en ce début d'année, je ne peux que vous encourager à adhérer ou à renouveler votre cotisation à notre association.

Gilles HUGUET

Municipales à pied d'œuvre pour les piétons

Nous avons envoyé le courriel ci-dessous à plusieurs candidates et candidats aux élections municipales pour lesquels nous avons pu trouver des coordonnées.

Madame, Monsieur,

À l'approche des élections municipales, l'association Piétons 67 souhaite attirer votre attention sur la place accordée à la mobilité piétonne dans les politiques locales.

Nous vous invitons à vous engager en faveur de :

- la sécurité des déplacements à pied,
- l'accessibilité pour toutes et tous,
- un espace public apaisé et réellement partagé.

À ce titre, nous formulons quelques propositions concrètes :

Réduire la vitesse des véhicules : ville à 30 : toutes les voies à 30 km/h., sauf les grands axes à 50 km/h.

Développer les zones de rencontre



Février - mars 2026

n°54

Concevoir des aménagements pensés pour les piétons, sans obstacles sur les trottoirs, notamment pour les plus vulnérables : poussettes, fauteuils, rollators etc.

Élaborer un plan pluriannuel pour rectifier les aménagements perfectibles :



Mieux intégrer les enjeux piétons dans les zones de chantier lors des travaux menés par les entreprises ou services municipaux ;



Sensibiliser les cyclistes et usagers d'EDP(M) au respect des cheminements piétons ;



Sensibiliser puis verbaliser le stationnement gênant (sur les trottoirs, passages piétons, places, aires piétonnes ...), notamment auprès des conducteurs de véhicules motorisés (auto, moto, scooter) ;



Ainsi que 5 décisions à prendre facilement sans tarder après avoir été élus :

Nommer un(e) élu(e) en charge spécifiquement de l'accessibilité piétonne

Désigner un(e) référent(e) «piétons» au sein de la direction générale des services

Élaborer un « Plan Piéton » sur la base des mesures concrètes ci-dessus.

Créer une commission municipale et citoyenne dédiée à la mobilité piétonne

Fixer un budget annuel pour programmer la mise en œuvre du Plan Piéton

Pour la ville de Strasbourg, nous demandons notamment que lors du prochain mandat:

les places Saint-Pierre-le-Jeune et du Marché-Neuf soient piétonnisées.

des passages piétons légèrement surélevés sur pistes cyclables soient expérimentés

le point 8 du plan piéton 2021-2030 qui préconise de « Travailler avec les différentes associations avant la réalisation des grands projets » soit mieux appliqué. La passerelle Rosa Luxemburg, par exemple, déjà en chantier, n'a pas été soumise à concertation. Une étude de faisabilité de



Février - mars 2026

n°54

son prolongement piéton par-dessus le quai des Belges serait à réaliser pour aboutir dans le parc de la Citadelle.

Attentifs à vos propositions et engagements sur ces sujets essentiels à la qualité de vie et à la santé publique, nous vous remercions de l'attention portée à cette démarche citoyenne et restons à votre disposition.

Stationnement autour du stade de la Meinau : appliquer la règle n'est pas sanctionner les riverains

Les récentes verbalisations autour du Stade de la Meinau ont suscité de nombreuses réactions dans la presse.

Plusieurs habitants et automobilistes dénoncent une politique jugée excessive et un manque d'anticipation de la part de la municipalité. Ces inquiétudes méritent d'être entendues. Elles ne doivent toutefois pas conduire à remettre en cause des règles essentielles à la sécurité et à la vie collective.

Une règle générale, pas une nouveauté

Il convient d'abord de rappeler un point simple : le stationnement sur trottoir, devant les accès aux garages, sur les passages piétons ou sur les pistes cyclables est interdit par le Code de la route. Cette interdiction ne dépend pas de la présence de panneaux spécifiques. Elle constitue une règle générale destinée à garantir la sécurité des piétons, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et la circulation des services de secours.

Et même si un trottoir est large et qu'il reste de la place pour qu'une poussette passe ce n'est pas un argument permettant de s'y stationner. Certains

automobilistes préféreront toujours gêner le moins possible les autres automobilistes au détriment des piétons ou des cyclistes. Les piétons et cyclistes peuvent bien contourner.

Qualifier les verbalisations de « verbalisations abusives » ou de « racket » apparaît disproportionné. Les contrôles réalisés les soirs de match ne créent pas de nouvelles règles. Ils consistent à appliquer celles qui existent déjà et c'est le laxisme des précédentes municipalités qu'il faut fustiger.

Une habitude n'est pas un droit

Pendant des années, l'absence de contrôles a installé un sentiment de normalité. Une habitude, même ancienne, ne constitue pourtant pas un droit. Cela dit, toute remise en ordre nécessite un accompagnement. Il est indispensable d'informer les riverains par courrier, par affichage et par messages préventifs apposés sur les véhicules, a minima. Une application soudaine et stricte de la réglementation, sans pédagogie préalable, sera mal comprise et engendrera des tensions. On n'échappera pas totalement aux « arguments » de « racket » ou de « vous n'avez rien d'autre à faire » que l'on connaît bien.

Il faut également rappeler que, pendant des années, les riverains favorables à davantage de contrôles ont peu été entendus. Les articles de presse auraient gagné à aller à leur rencontre, plutôt que de ne relayer que ceux des personnes verbalisées.

L'aménagement, condition indispensable

Au-delà de la verbalisation, nous attendons de la municipalité un point essentiel : l'aménagement de l'espace public. La matérialisation de places de



stationnement sur la chaussée — non seulement autour de la Meinau, mais aussi dans d'autres secteurs — est une priorité. Le marquage au sol limite le stationnement anarchique et contribue à réduire la vitesse des véhicules, renforçant ainsi la sécurité du quartier. Il suffit de se rendre sur place ou de consulter Google Street View pour constater le peu de respect des règles dans certaines rues, comme la rue Pertois à la Meinau ou la rue Jean-Jacques Rousseau et la rue Andrieux au Contades. À noter qu'il s'agit de quartiers résidentiels où une majorité de logements disposent de cours et/ou de garages.

La sécurité et la place des piétons restent l'enjeu central

Lorsque des véhicules empêchent le passage des secours ou bloquent des accès privés, les conséquences peuvent être graves. Dans un quartier soumis à une forte affluence lors des événements sportifs, le respect des règles devient encore plus impératif.

Il faut également rappeler que des solutions existent pour limiter la pression automobile autour du stade, notamment les parkings-relais de la CTS. Leur utilisation constitue une réponse concrète à la saturation du quartier les soirs de match. Il y a aussi des TER spéciaux pour aller et rentrer à partir de plusieurs destinations : Haguenau, Bischwiller, Saverne, Brumath, Molsheim, Erstein,

Benfeld, Sélestat, Colmar et Mulhouse.
<https://www.ter.sncf.com/grand-est/tarifs-cartes/bons-plans/train-du-racing>

Les supporters sont informés, que ce soit par des messages sur l'autoroute, sur les réseaux sociaux ou dans le stade même.

Un dialogue et des aménagements nécessaires

Plusieurs pistes permettraient de réduire les tensions : mise en place d'un marquage au sol clair, modification du plan de circulation dans certaines rues, amélioration de la communication envers les habitants. Ces mesures clarifieraient les règles et faciliteraient leur compréhension et leur acceptation.

La situation actuelle illustre les difficultés d'équilibre entre l'accueil de milliers de personnes ponctuellement en un lieu et les contraintes de stationnement à proximité. Elle rappelle surtout qu'appliquer la loi et aménager l'espace public sont deux démarches complémentaires, et non antagonistes.

Éric PORTRAIT

Le site internet de Piétons67 est en ligne !
Rendez-vous sur : **<https://pietons67.fr>**
Vous y retrouverez une partie des anciens numéros et sommes à la recherche de ceux qui manquent, n'hésitez pas à nous contacter afin de compléter les archives.

Bulletin d'adhésion : Individuel 15€ Association 30€ Réduit 5€

Nom : _____ Prénom : _____

Je souhaite recevoir la lettre d'infos de Piétons67 par courriel

Courriel : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Adhérez en ligne :
<https://bit.ly/3YpNBKi>

